MAIRIE DE MAIGNELAY-MONTIGNY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 AVRIL 2019

Sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme BROWET Joëlle, CENSIER Christine, BODIN Evelyne, MATS Anik et PRUVOST Gisèle, MM. RISO Marcel, CARPENTIER Didier, VAUCHELLE Patrick, DELIGNY Frédéric, NAVARRO Julien, LOISEL Jacques, DECEUNINCK Philippe et ADDA ALI Camal.

Absents:

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à Mme CENSIER Christine, M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles, Mme MOKRI Djamila qui avait donné pouvoir à Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme BOMOU Carine qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick, M. DEVAUX Sébastien qui avait donné pouvoir à M. ADDA ALI Camal et Mme FONTAINE Anne-Sophie qui avait donné pouvoir à M. DECEUNINCK Philippe.

Secrétaire : Mme PRUVOST Gisèle

Exercice 2018 – Compte de gestion et Compte administratif

Pour l'année 2018, le résultat du compte de gestion présenté par le Receveur Municipal adopté à l'unanimité sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	989 494,60 €	2 301 777,97 €
Dépenses	1 234 245,34 €	2 174 654,42 €
Résultat	-244 750,74 €	127 123,55 €

Les résultats du compte administratif identiques à ceux du compte de gestion sont adoptés par 19 voix pour et 3 abstentions (M. LOISEL Jacques et M. DECEUNINCK Philippe + pouvoir Mme FONTAINE Anne-Sophie)

Affectation des résultats du compte administratif 2018

Les résultats du compte administratif 2018 sont affectés, à l'unanimité, au budget primitif 2019 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté	178 226,63 €
Excédent d'exploitation capitalisé	330 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	225 425,69 €

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2019

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019. Pour mémoire, ils s'élèvent à

Taxe d'habitation 10,50 %
Taxe foncière bâtie 27,30 %
Taxe foncière non bâtie 61,79 %

Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal a adopté le montant des subventions aux associations pour l'année 2019 – les élus, présidents ou membres d'une association n'ont pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention à leur association -

Le Conseil Municipal a ensuite adopté, à la majorité, par 16 voix pour, 6 voix contre (M. VAUCHELLE Patrick + pouvoir Mme BOMOU Carine, M. DELIGNY Frédéric, M. DECEUNINCK Philippe + pouvoir Mme FONTAINE Anne-Sophie et M. LOISEL Jacques) et 1 abstention (M. Marcel RISO), le budget primitif de la commune, à savoir :

Section de fonctionnement (en suréquilibre)

Dépenses 2 245 600,43 € Recettes 2 468 660,69 €

Section d'investissement 828 427,43 €

S.E.Z.E.O. – Adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public »

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2018 et à l'audit réalisé sur le patrimoine, il a été décidé d'adhérer à la compétence optionnelle « éclairage public » proposée par le SEZEO.

Demande de fonds de concours à la C.C.P.P.

Suite au transfert des compétences eau et assainissement, un fond de concours a été sollicité auprès de la Communauté de Communes afin de financer des travaux d'assainissement pluvial programmés antérieurement.

Mutualisation – Convention de prestation de service pour la modification simplifiée de document d'urbanisme au profit des communes

Il a accepté de passer une convention de prestation de service avec la Communauté de Communes afin de procéder à des modifications mineures au niveau du plan local d'urbanisme de la commune permettant ainsi d'améliorer l'instruction des dossiers.

Fait à Maignelay-Montigny, le 9 avril 2019

Le Maire, Denis FLOUR